

Louis Riel

Ce n'est pas la première fois que je parle de cette importante question. En 1982, à l'occasion du quarante-dix-septième anniversaire de la pendaison de Louis Riel, j'ai appuyé le député de Saskatoon-Est de l'époque, le père Bob Ogle, qui demandait le pardon posthume de Louis Riel. C'était le désir des Métis à ce moment-là. Les choses ont évolué et ils ne demandent plus cela directement. C'était un de mes désirs que j'exprimais au nom de mes électeurs. Malheureusement, les règles de la Chambre, à cette époque, ne permettaient pas cette demande.

En 1986, j'ai eu de nouveau l'occasion de parler de Louis Riel et de sa contribution au Canada. Je voudrais, si vous le permettez, vous citer un paragraphe de mon discours d'alors, car il cadre très bien avec ce que nous faisons aujourd'hui à la Chambre. Je disais ce qui suit:

Je crois inutile de parler ici de l'histoire de Louis Riel. Nous savons tous quel rôle il a joué. D'aucuns contesteraient certains détails. Il est toutefois incontestable que Louis Riel était le fondateur du Manitoba et que grâce à lui les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta ont pu se développer davantage qu'elles n'auraient peut-être pu le faire sans les négociations entre les habitants de la colonie de la rivière Rouge et le gouvernement du Manitoba en 1869-1870. Il s'agit des négociations entre les habitants de la rivière Rouge et les dirigeants du gouvernement du Canada qui ont donné naissance à l'Acte du Manitoba, qui est la constitution de cette province. Ces négociations ont exercé une influence évidente sur le développement de notre province. Ce serait pour tout le monde une raison suffisante pour s'assurer que Louis Riel soit considéré comme le fondateur du Manitoba et comme un père légitime de la Confédération. J'espère qu'aucun député ne le contestera.

La motion proposée aujourd'hui est un pas dans cette direction. Je suis heureux que le gouvernement du Canada reconnaisse en Louis Riel un fondateur, mais je pense sincèrement que nous devrions aller plus loin encore et reconnaître en lui un véritable père de la Confédération.

Comme d'autres l'ont dit, il a négocié avec le gouvernement du Canada. Il a établi les droits et la véritable constitution de la province du Manitoba. Il a reconnu l'anglais et le français, les autochtones et les autres. C'était une véritable négociation. Louis Riel et ses partisans étaient à Fort Garry et négociaient, par l'intermédiaire de l'Église catholique, avec le gouvernement du Canada. Ils négociaient pour leurs droits et pour la population de l'Ouest. Ils représentaient une autorité légitime et la voix légitime de la population de l'ouest du Canada.

On le reconnaît en partie aujourd'hui, mais j'estime que nous devrions aller plus loin, et j'espère que nous le ferons à un moment donné. Moi aussi je voudrais contourner le Règlement de la Chambre et reconnaître les personnes présentes à la tribune. Je sais que, lorsque le ministre a pris la parole, il a admis qu'il n'aurait peut-être pas dû faire une entorse au Règlement, mais je suis d'avis que, en raison de leur contribution, leur présence à la Chambre aujourd'hui est très appropriée.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Pendant les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais dire que nous ne pouvons pas nous arrêter ici. Nous sommes engagés dans une autre ronde constitutionnelle. Il faut reconnaître les Métis. Il faut que leurs droits soient insérés dans la Constitution de façon plus précise qu'on ne le propose actuellement. C'est indispensable. Il s'est écoulé 120 ans depuis que Louis Riel était à Fort Garry. Des changements auraient dû se produire dès maintenant sur la scène constitutionnelle.

De plus, il faudrait reconnaître que la situation économique de nombreux Métis constitue toujours une honte pour notre pays. Dans les domaines de l'enseignement, des services sociaux et du logement, leur situation est tout à fait inacceptable. Ils ont été laissés pour compte lorsque les Blancs ont établi les règles et élaboré les programmes sociaux du pays. Ils ont perdu l'assise territoriale dont le ministre a parlé. Ils ont perdu leur assise économique, qu'il faut leur rendre. Il faut reconnaître et rétablir entièrement la responsabilité du gouvernement fédéral envers les Métis du Canada.

• (1030)

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'attire votre attention sur la règle selon laquelle un ministre et les porte-parole des partis font des observations.

J'étais à la Chambre hier et, malheureusement, je n'ai entendu que la fin de l'observation du secrétaire parlementaire. Il disait qu'il y avait eu des consultations avec les leaders des partis sur cette motion. Sans entamer le débat sur la motion, je tiens à dire qu'à mon avis le paragraphe 33(2) du Règlement n'empêche pas les députés indépendants de participer brièvement à ce débat.